



## Comment déposer votre réclamation ?

extrait [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**Vous pouvez déposer votre réclamation en ligne**

- Connectez-vous à votre espace Particulier depuis [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- Accédez à votre « messagerie sécurisée »
- Choisissez « Ecrire »
- Sélectionnez le motif approprié « Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt » puis la taxe concernée.
- Sélectionnez et validez l'année d'imposition concernée.
- Rédigez votre demande.

⇒ **Pour effectuer une correction** de votre réclamation, vous pouvez cliquer sur « Retour à l'étape précédente ».

⇒ **Si vous souhaitez compléter et envoyer ultérieurement la demande**, vous devez cliquer sur " Enregistrer un brouillon".

Une fois le formulaire renseigné et validé, l'écran récapitulatif de la demande s'affiche. Vous pouvez aussi y ajouter des pièces jointes.

**Vous serez averti(e) par courriel** du traitement de votre demande et vous pourrez consulter la réponse de l'administration dans la messagerie sécurisée de votre espace particulier.

En matière d'impôts directs locaux, une réclamation distincte doit être présentée par commune. La réclamation doit être adressée au service des impôts dont dépend le local imposable, à savoir au service des impôts des particuliers ou le centre des impôts fonciers (notamment si vous contestez la valeur locative retenue comme base d'imposition de la taxe foncière et/ou de la taxe d'habitation).



**Gîtes de France® Côte-d'Or Nièvre Yonne - Accueil et Vacances**

4A rue Marguerite Yourcenar - BP17011 - 21070 DIJON CEDEX- SIRET 400 931 333 000 50

**03 80 45 97 15 - [reservation@gites-de-france-bfc.com](mailto:reservation@gites-de-france-bfc.com)**

TVA intra. FR 25 400 931 333 - Code NAF 633Z - Carte gestion immo CPI21022018000029917 - garantie financière assurée par GALIAN



Vous pouvez adresser **un courrier papier**

Une simple lettre sur papier libre suffit.

- Rédigez votre réclamation en mentionnant tous les éléments utiles à son traitement, notamment les références mentionnées sur l'avis d'imposition concerné.
- Joignez des pièces justificatives, s'il y a lieu.
- Indiquez, si vous le souhaitez, votre numéro de téléphone et les heures auxquelles vous pouvez être joint. Votre centre des finances publiques pourra ainsi vous appeler si nécessaire ; cela simplifiera vos démarches.

Vous pouvez **téléphoner au service** qui gère votre dossier.

Si votre cas est simple, le service pourra vous donner les explications que vous souhaitez. Vous confirmerez le cas échéant votre réclamation par écrit.



## **ATTENTION**

La réclamation **ne vous dispense pas du paiement** de votre impôt.



**Gîtes de France® Côte-d'Or Nièvre Yonne - Accueil et Vacances**

4A rue Marguerite Yourcenar - BP17011 - 21070 DIJON CEDEX- SIRET 400 931 333 000 50

**03 80 45 97 15 - reservation@gites-de-france-bfc.com**

TVA intra. FR 25 400 931 333 - Code NAF 633Z - Carte gestion immo CPL21022018000029917 - garantie financière assurée par GALIAN